

AKTIF'MIATE

AMENDEMENT ORGANIQUE NFU 44 095

Matières premières : miate et matières végétales criblées
en 0/30 mm



AVANTAGES

LES + DE LA FERTILISATION ORGANIQUE

STRUCTURE
DU SOL

RÉTENTION
D'EAU

ACTIVATION DE LA
VIE DU SOL

APPORT EN
HUMUS



COMPOSITION

Analyse sur brute

Azote Total
dont azote organique (N)
Anhydride Phosphorique (P²O₅)
Oxyde de Potassium (K²O)

2.2%
2%
2.3%
0.6%

Analyse complémentaire

Matière sèche
Matière organique brut

55%
40%

C/N : > 8

1

10
SOL

20



CONSEILS D'UTILISATION

Dose d'emploi
5 à 20 tonnes/ha

Utilisation

Grandes cultures

Conditionnement

VRAC

Engrais organiques ou amendements / L'accès des animaux d'élevage aux pâturages et l'utilisation des récoltes comme fourrage sont interdits pendant au moins 21 jours après application.
Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale.
Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage.
Enfouissement obligatoire.

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (49)

